

RÉSIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE RUHENGARI

Kinigi, le 24 septembre 1948

RÉGIE PYRÉTHRE  
& REBOISEMENT

N° 1019/A. I. M. O.

Objet :  
salaires payés

Monsieur l'Administrateur Territorial,

En réponse à votre lettre n° 705/A.O., du 9 et, j'ai l'honneur de vous indiquer ci-dessous, le total des salaires payés par la Régie Pyrèthre et Reboisement, depuis le 1er janvier 1948 jusqu'au 31 août 1948.

Salaires payés aux contractés de la Régie Pyrèthre	361.847,00 frs
Salaires payés pour apport de matériaux (paniers, cordes, bambois, etc.)	2.768,50 frs
Salaires payés aux journaliers occupés aux reboisements à Mukingo et à la Mutura (chantiers M. Pochet)	13.437,00 frs
Indemnités payées aux indigènes pour dégâts aux cultures	485,50 frs.

352.615

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur Territorial, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Directeur Régie Pyrèthre et Reboisement.

WILLEMS

*Willems*

à Monsieur l'Administrateur Territorial à RUHENGARI

364.615  
47

45-5-77  
12  
154  
91  
45-39  
5-46.9 24

